



Rapport de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2024

SOMMAIRE

1- Le caractère réglementaire du Débat d'Orientation Budgétaire	Page 3
2- Le contexte général : le projet de loi de finance 2024 et ses conséquences	Page 4
3- La situation économique et sociale de la ville	Page 7
4- Perspectives 2024 : les actions de la commune	Page 9
5- Les orientations en matière de dépenses	Page 11
6- Les orientations en matière de recettes	Page 15
7- Evolution de l'endettement	Page 18
8- Le personnel	Page 22
9- Conclusion et projet d'équilibre budgétaire 2024	Page 24

1) Le caractère réglementaire du Débat d'Orientation Budgétaire

Débat prévu par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu lors d'un Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8 du CGCT.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il donne également aux élus la possibilité de « s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ».

Ce débat a lieu en séance du Conseil Municipal le 21 novembre 2023, le budget primitif 2024 sera, quant à lui, présenté lors de la séance du 19 décembre 2023.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu par ailleurs compléter ce dispositif, avec notamment l'obligation d'une présentation des engagements pluriannuels, de la structure et de la gestion de la dette, l'obligation de prendre acte du débat par une délibération spécifique et de mise en ligne du rapport définitif du Débat d'Orientation Budgétaire sur le site internet de la collectivité. De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

2 - Le contexte général :

- Le Projet de Loi de Finances 2024

Glossaire :

PLF Projet de Loi de Finances

PLPFP : Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques

EPCI Établissement Public de Coopération Intercommunale

DETR Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DGF Dotation Globale de Fonctionnement

DSR Dotation de Solidarité Rurale

DSU Dotation de Solidarité Urbaine

DNP Dotation Nationale de Péréquation

FPIC Fonds national de Péréquation des ressources InterCommunales

TH Taxe d'Habitation

TFPB Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

CET Contribution Economique Territoriale, ex-taxe professionnelle, se décompose en 2 composantes :

- CVAE Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- CFE Cotisation Foncière des entreprises

FCTVA Fonds de Compensation de la TVA

Préambule : le contexte national et le projet de Loi de finances 2024

Le projet de loi de finances a été présenté en Conseil des ministres le 27 septembre 2023 et est soumis actuellement à l'examen parlementaire.

Le projet de loi de finances pour 2024 poursuit des objectifs clairs : lutte contre l'inflation, baisse du déficit public conformément à la trajectoire de désendettement d'ici 2027, investissements pour préparer l'avenir notamment dans la transition écologique. Il s'inscrit dans un environnement économique complexe, marqué par la hausse des taux d'intérêt et par des incertitudes géopolitiques majeures.

Le Projet de loi de finances pour 2024 prévoit les indicateurs économiques suivants :

- Une croissance économique du PIB (Produit Intérieur Brut) de +1,4% en 2024
- Une inflation à +2,6%
- Des dépenses publiques ramenées à 55% du PIB
- Une dette publique en baisse

Le gouvernement table sur des indicateurs économiques et de gestion des finances publiques qui continuent de s'améliorer. Les chiffres 2023 sont proches ou meilleurs que les prévisions du PLF 2023. Toutefois, le solde public 2023 (-4,9% du PIB) reste plus bas que les critères de convergence de Maastricht et ils ne seront pas atteints en 2024 (prévision de -4,4% du PIB).

Le PLF 2023 prévoyait une inflation entre 5 et 6%. Les chiffres du PLF 2024 indiquent une inflation 2023 à +4,9% et une baisse à +2,6% en 2024. Malgré cette forte inflation, la croissance en France en 2023 a été de +1% et les prévisions du PLF l'indiquent à +1,4% en 2024.

Dans le détail, on observe que la croissance 2024 serait maintenue par l'investissement des entreprises (+3,2% en 2023) et par le secteur public, notamment local (+1,5% prévu en 2024).

L'investissement des ménages est en net recul (-5,0% en 2024), principalement en raison de l'augmentation des taux d'intérêt.

Néanmoins, le niveau du marché du travail continue d'être dynamique avec environ +92 400 emplois créés au 1er semestre 2023 et un taux de chômage de 7,2 % au second trimestre 2023.

L'essentiel à retenir dans le PLF 2024 pour les collectivités locales (et qui impacte la ville des Ponts de Cé) :

1-Des dotations de fonctionnement plutôt stables ou en hausse, les principaux chiffres :

- **54.27 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales** dont 27,1 Md€ au titre de la DGF montant supérieur au montant 2023 de 220 M€
- **Stabilité de la dotation forfaitaire**
- **Hausse de la DSU de 90 M€ et stabilité de la DNP**

Rappel : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est le principal concours financier de l'Etat vers le bloc communal. Elle est divisée en 2 composantes :

-La dotation forfaitaire : principale dotation en volume, basée sur des critères de population et de superficie ;

-Les dotations de péréquation (DNP, DSR, DSU) : réparties entre les collectivités dans le but de réduire les inégalités de ressources par rapport à leurs charges.

2- Soutien aux collectivités territoriales pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique, avec la prolongation et le renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « **fonds vert** ». Celui-ci s'établit désormais à 2,5 Md€. Parmi les priorités, la rénovation des écoles, pour lesquelles 500 M€ sont fléchés sur le Fonds vert, avec un objectif de 2000 écoles rénovées dès 2024 pour répondre au cap collectif de 40 000 établissements scolaires rénovés en 10 ans. L'objectif de **verdissement des dotations** est également renforcé pour atteindre près de 0,5 Md€. : 30 % des projets financés par la DSIL devront être considérés comme favorables à l'environnement. Il en sera de même pour 20 % des projets financés par la DETR, ces dotations étant pour la première fois cotées au budget vert de l'État.

3-L'extension du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux aménagements de terrains représente une aide supplémentaire de 250 M€ par an en faveur de l'investissement local, particulièrement utile pour conduire **les projets de renaturation**. (Le FCTVA est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinés à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale).

4-Instauration d'une **nouvelle exonération de taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux** achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique. Ces derniers devront permettre une amélioration sensible de la performance énergétique et environnementale - passage d'un classement "F" ou "G" à un classement "B" ou "A" - et le respect d'un certain nombre de normes. Sous ces conditions, cette exonération serait de droit et ne serait pas compensée aux communes et aux intercommunalités.

5-Définition des modalités de répartition de la **dotations pour les titres sécurisés**, dont l'enveloppe passe de 52,4 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024 avec pour objectif de donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identité.

- Conséquences du PLF 2024 et de la situation nationale sur nos recettes et nos dépenses : les points marquants

Dotations Globales de Fonctionnement : stable par rapport aux montants notifiés 2023

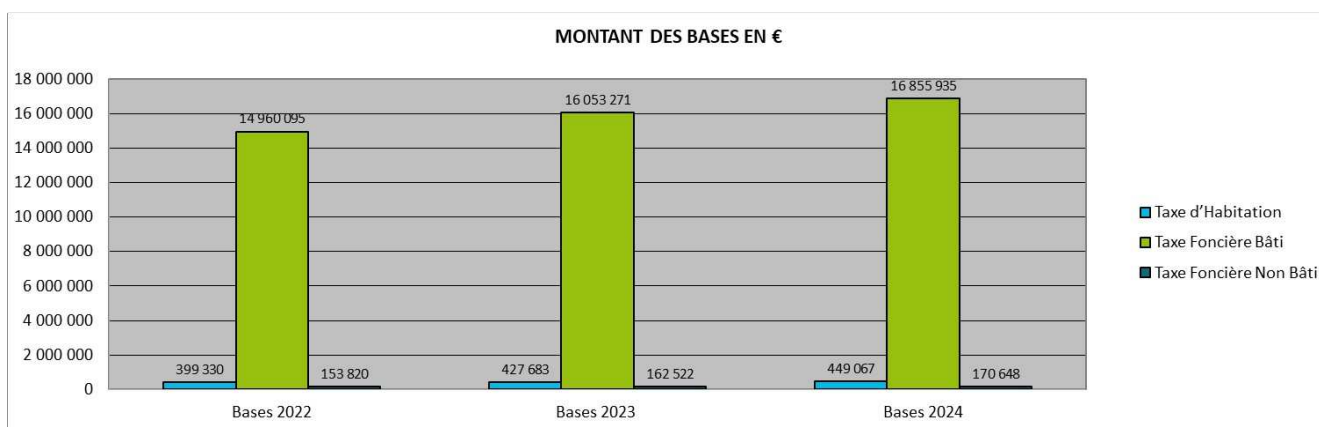
-Dotation forfaitaire 1700 K€,

-Dotations de péréquation (DSU + DNP) : Dotation de Solidarité Urbaine à 550 K€, Dotation Nationale de Péréquation à 110 K€

Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales : stable par rapport au montant notifié en 2023 soit 230 K€

Fiscalité locale / Actualisation des valeurs locatives foncières et estimation des bases de taxe foncière 2024 :

Augmentation des bases de taxe pour le foncier bâti et la taxe d'habitation « résiduelle » - hypothèse de travail retenue + 5 % : actualisation « loi de finances » (= décision de l'Etat liée au niveau de l'inflation en novembre 2023) + augmentation physique des bases (= nouvelles constructions).



Remarque : bases de taxe d'habitation : seules restent les taxes d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires.

Fiscalité locale / Taux de taxes foncières :

Pour la ville des Ponts de Cé en 2024 : taux de **47,13 %**

Poursuite de la hausse des dépenses attendue pour 2024 :

Les charges à caractère général des collectivités locales, du fait de leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services) ont été le premier poste touché par la hausse des prix au cours de l'année 2023 et semblent devoir rester à un niveau élevé en 2024, en particulier les dépenses énergétiques : les écoles, les équipements sportifs et culturels sont en général fortement consommateurs d'électricité et de gaz. Les efforts engagés en faveur de la transition écologique, la maîtrise des températures de chauffage, les travaux d'isolation des bâtiments, la rénovation des systèmes d'éclairage commencent à donner des résultats qui sont encore gommés par l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité.

Les dépenses de personnel qui intégreront plusieurs décisions gouvernementales et municipales sur la rémunération des agents municipaux :

- . Effet en année pleine des revalorisations décidées par le gouvernement au cours de l'année 2023 (revalorisation du point d'indice de 1.5%, revalorisation des bas salaires du fait de l'augmentation du SMIC, mise en place du forfait mobilité durable et augmentation de la prise en charge des abonnements de transports collectifs)
- . Effet année pleine de la décision municipale d'augmentation du montant minimum du régime indemnitaire attribué aux agents de catégorie C
- . 5 points d'indice attribués à chaque agent à compter de janvier 2024
- . Décision municipale d'attribuer des « chèques déjeuner »

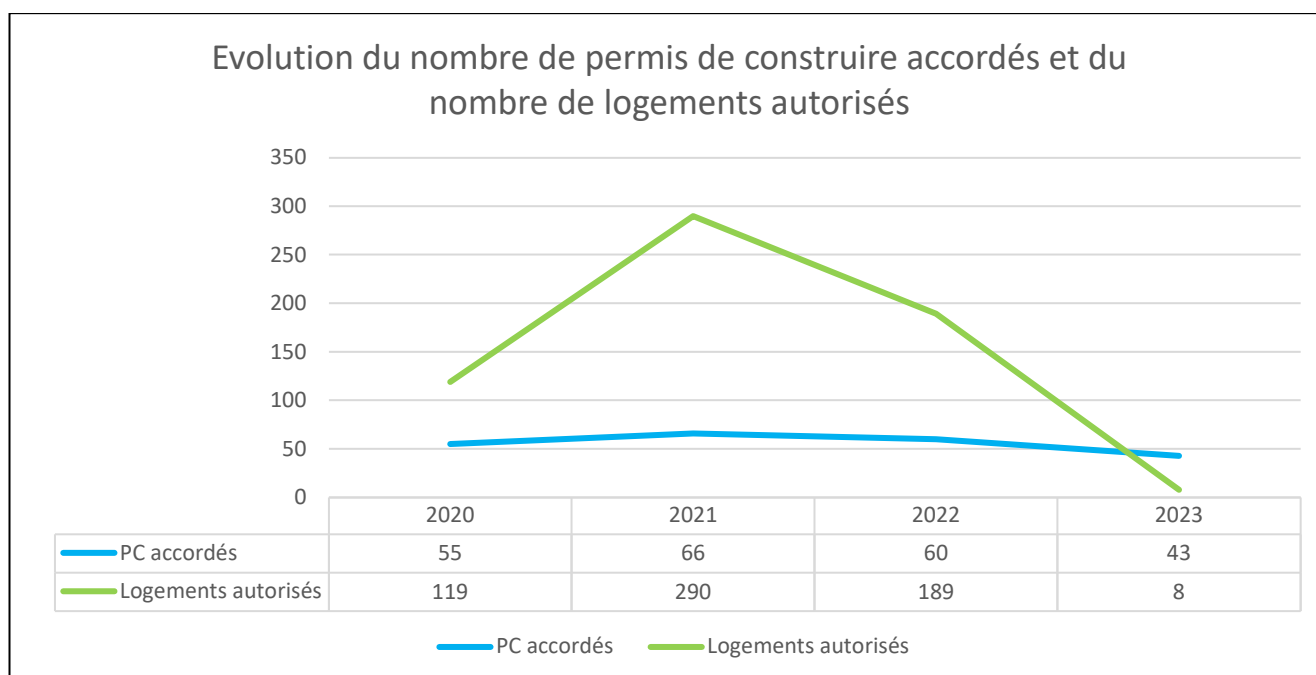
3 - La situation économique et sociale de la ville

Les éléments présentés ci-après sont des repères qui ont pour objectif de donner une idée de la situation économique et sociale de la ville :

- Résultat du recensement de la population (pop. INSEE)

Année	2020	2021	2022	2023
Population	13252	13354	13360	13123

- Urbanisme : Evolution du nombre de logements (chiffres 2023 jusqu'au 01/11/2023)



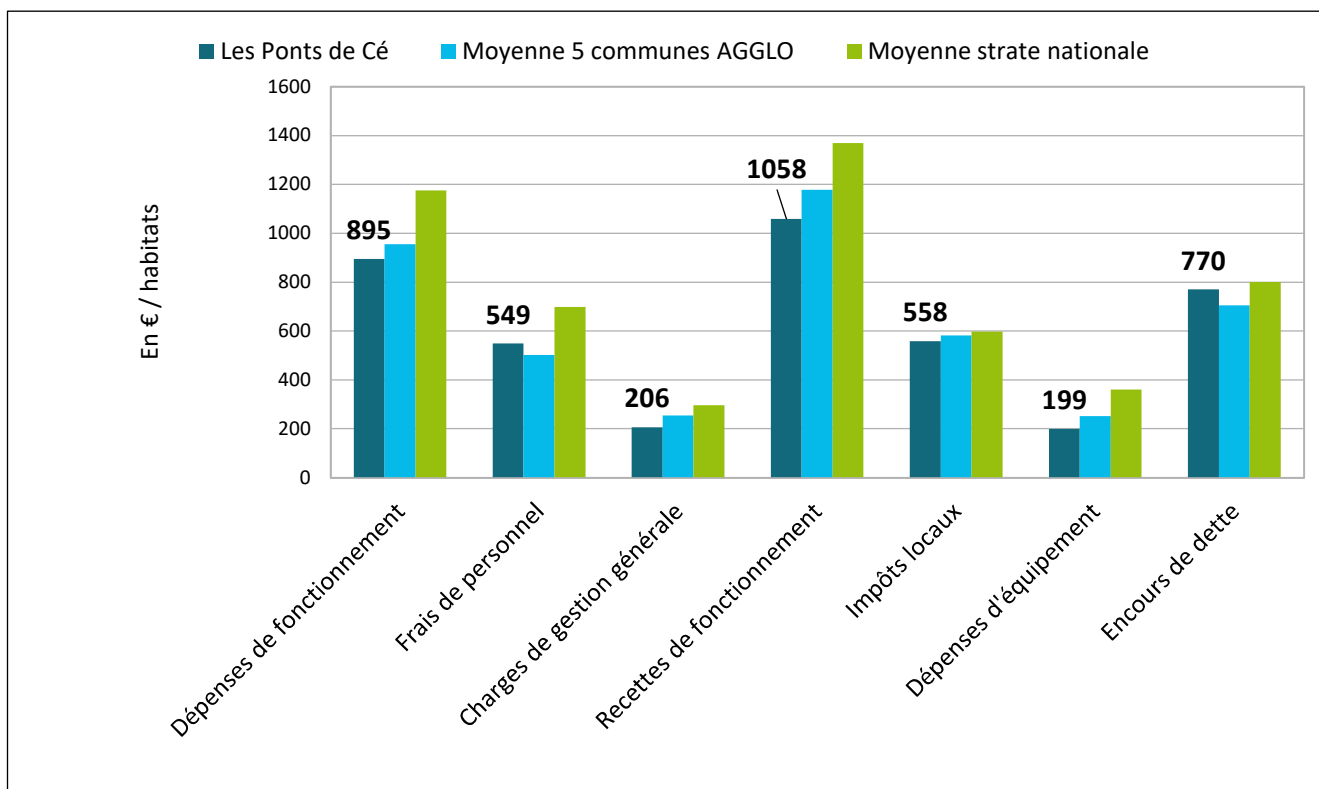
- Emploi : Taux de chômage sur la zone d'Angers

1er Tri 2020	1er Tri 2021	1er Tri 2022	1er Tri 2023
8,6%	8,4%	7,3%	6,8%

- Environnement socio-économique de la commune en comparaison avec les villes proches et de taille équivalente

Chiffres 2022	Les Ponts-de-Cé	Trélazé	Saint-Barthélémy	Avrillé	Loire Authion
Population	13 360	15 129	9 438	14 800	16 477
Nombre de foyers fiscaux	7 511	8 591	5 509	8 504	8 491
dont part foyers non imposables	53,3%	59,9%	54,1%	46,7%	50,0%
Revenu fiscal moyen par foyer (en Euros)	27 059	23 887	27 829	31 925	31 411
Nombre de logements	6 391	7 123	4 527	7 218	6 962
Nombre d'établissements imposés à la CFE	736	743	658	697	686

- Analyse financière comparative avec les villes proches et de même taille (chiffres 2022)



En comparaison aux 4 communes de l'agglomération d'Angers de taille équivalente (Avrillé, Trélazé, Loire Authion et Saint Barthélémy d'Anjou), la ville des Ponts de Cé se caractérise par :

- des dépenses de fonctionnement moins élevées,
- des frais de personnel à un niveau un légèrement supérieur à la moyenne, cela s'explique par le grand nombre de services gérés directement par la collectivité,
- des charges de gestion générale plus faibles,
- des recettes de fonctionnement moins élevées,
- des Impôts locaux moins élevés,
- des dépenses d'équipement (travaux d'investissement) moins élevés,
- un encours de dette plus élevé.

En comparaison aux communes de la même strate (taille) au niveau national : les constats sont les mêmes pour les dépenses de fonctionnement, les charges de gestion générale, les recettes de fonctionnement, les dépenses d'équipement, les impôts locaux. L'encours de la dette et les frais de personnel sont inférieurs à ceux de la strate.

4 - Perspectives 2024 : les actions de la commune

« Construisons avec les citoyens et les acteurs du territoire un plan d'actions communal pour le climat. »

Sont listées ci-après les actions du mandat qui seront engagées en 2024. Ces actions sont placées sous le signe de la transition écologique. Le budget 2024 doit permettre de poursuivre la concrétisation des engagements pris devant les Ponts de Céais(ses) en mars 2020 tout en tenant compte de la nécessaire maîtrise du budget dans le domaine énergétique.

PÔLE VILLE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

« Déclinons les actions de la transition écologique dans l'aménagement et le développement des Ponts de Cé. »



Les actions 2024 du plan climat

- Continuer la rénovation thermique de nos bâtiments
- Favoriser la réduction des déchets, mise à disposition d'un broyeur
- Mettre en place des démarches participatives dans les quartiers
- Encourager l'économie circulaire, généralisation du tri à la source des biodéchets
- Aménager des liaisons douces en lien avec le plan vélo d'Angers Loire Métropole
- Poursuivre la dématérialisation des procédures

Plans pluriannuels d'actions et de maintenance

- Poursuivre les aménagements de proximité dans les quartiers
- Piloter en lien avec ALM le plan pluriannuel de développement/entretien de la voirie
- Améliorer l'accessibilité voirie / bâtiments

Aménagement de la ville

- Favoriser le développement urbain en assurant la mixité générationnelle et sociale dans le respect du Plan Local de l'Habitat
- Envisager un renouvellement urbain ambitieux et réaliste
- Améliorer la circulation en lien avec Angers Loire Métropole sur les axes principaux
- Démarrer l'aménagement des Hauts de Loire en lien avec Angers Loire Métropole

Économie et emploi

- Favoriser l'économie circulaire
- Développer les zones d'activités : Sorges, Moulin Marcille et Floriloire
- Apporter un soutien aux commerces de proximité et aux marchés de plein air
- Favoriser l'implantation d'une ferme urbaine

POLE VILLE ATTENTIVE A TOUTES ET A TOUS

« Accompagnons les citoyens dans leur quotidien, des plus jeunes aux plus âgés. »



Les actions 2024 du plan climat

- Poursuivre l'introduction des produits locaux et bio dans la restauration collective
- Eduquer nos enfants : Cé l'Avenir !
- Poursuivre la végétalisation des cours d'écoles

Solidarités

- Aider à la création d'une épicerie sociale et solidaire
- Soutenir et faire connaître le relais-emploi
- Développer les actions de prévention en direction des aînés

Éducation / Enfance / Jeunesse

- Créer des espaces d'échanges pour les parents
- Poursuivre le partenariat avec les établissements scolaires
- Installer des nouvelles structures jeunesse
- Favoriser les actions intergénérationnelles

POLE VILLE ACTIVE OÙ IL FAIT BON VIVRE

« Ensemble, continuons à tisser des liens pour pérenniser notre qualité de vie. »



Les actions 2024 du plan climat

- Former les citoyens aux gestes écologiques sous forme d'ateliers
- Créer des sentiers pédestres entre les quartiers - Pour permettre aux gens de se balader, de découvrir les autres quartiers et de découvrir des éléments de la ville
- Cuisiner sainement : Cé pas sorcier !

Sports et Loisirs

- Coconstruire l'organisation d'une manifestation sportive avec les clubs.
- Favoriser et encourager la pratique du sport et des loisirs pour tous et toutes.
- Accompagner et soutenir des projets sportifs dans le cadre du label "Terre de jeux 2024"
- Entretien des équipements sportifs et les optimiser

Culture

- Consolider le comité de suivi du projet culturel (2-3 réunions / an)
- Consolider les moments d'échanges et de partage des savoirs
- Développer la médiation culturelle

Vie associative et citoyenneté

- Suivre et accompagner les manifestations existantes
- Accompagner les bénévoles
- Développer une citoyenneté et une démocratie vivante : suivi des comités de quartiers et relance du budget participatif

Tourisme

- Poursuivre la mise en valeur de Rive d'Arts pour accroître son rayonnement dans la ville
- Renforcer l'attractivité en lien avec La Loire et développer les animations fluviales
- Valoriser les parcours pédestres et historiques
- Offrir un programme attractif pour la saison estivale
- Imaginer de nouvelles mises en valeur du Château

5 - Les orientations générales en matière de dépenses

Globalement, comme chaque année, les orientations visent à une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre à la commune de dégager les capacités d'investissement nécessaires à la mise en œuvre du projet de mandat, tout en continuant à offrir les mêmes services de qualité à la population.

Cependant, la situation nationale déjà évoquée avec les augmentations liées à l'inflation va rendre l'exercice de plus en plus ardu au fil des années.

Le budget de la ville est construit par chaque service, puis fait l'objet d'un arbitrage par les élus : les chiffres présentés ci-dessous sont seulement des tendances, susceptibles d'évoluer en fonction des décisions prises lors des réunions d'arbitrages budgétaires.

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en €)	BP 2023 + DM (*)	DOB 2024	Ecart
FRAIS DE PERSONNEL	8 000 000	8 600 000	7,5%
PARTICIPATIONS	300 300	321 700	7,1%
SUBVENTIONS	855 000	888 700	3,9%
CHARGES FINANCIERES	268 000	297 000	10,8%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 164 050	3 464 500	9,5%
AUTRES CHARGES	308 650	282 100	-8,6%
TOTAL	12 896 000	13 854 000	7,4%

(*) DM : Décisions Modificatives du budget prises au cours de l'année 2023

- **Frais de personnel**

Les frais de personnel évolueront de 7.5%, soit environ +600 K€ car la prévision budgétaire va devoir prendre en compte :

- Les mesures réglementaires déjà prises courant 2023 ainsi que celles qui sont déjà connues pour 2024 : +200 K€
 - ✓ Revalorisation du point d'indice de +1,5 % en année pleine (mesure du 1^{er} juillet 2023)
 - ✓ Revalorisation des grilles de rémunération des agents de catégorie C et B en année pleine
 - ✓ Augmentation de toutes les rémunérations de 5 points d'indice au 1^{er} janvier
 - ✓ Hausse du taux de cotisation à la caisse de retraite CNRACL
- Les mesures salariales locales décidées courant 2023 : +180 K€
 - ✓ Hausse du minimum du régime indemnitaire attribué aux agents de catégorie C (150 € au lieu de 80 €) à compter du 1^{er} septembre 2023

- ✓ Mise en place du forfait mobilités durables
 - ✓ Mise en place des titres restaurant à compter d'avril 2024 (inscription en dépense de la valeur faciale du titre restaurant (6 €), la participation des agents (3 €) étant inscrite en atténuation de charges (recette))
 - ✓ Prise en charge intégrale par la ville de la hausse de cotisation à l'assurance prévoyance à laquelle peuvent adhérer les agents de la ville
- Les créations de postes : 6 nouveaux postes (soit 4.5 équivalents temps plein) ont été créés fin 2023 ou seront créés début 2024 (surveillant de baignade/adjoint technique dans les domaines du sport, de l'évènementiel et de la vie associative, chargée de coopération parentalité et animation de la vie sociale mutualisée avec la ville de Ste Gemmes, conseiller numérique mutualisé avec la ville de Murs Erigné, coordonnateur au service jeunesse, 2 assistant(e)s administratifs(ves)) : +180 K€
 - Le glissement Vieillesse / Technicité + l'harmonisation rémunération/missions exercées (fin de l'action démarrée en 2023) : 40 K€

Nous devons, tout en maîtrisant nos dépenses de personnel, rendre nos postes attractifs car, du fait du dynamisme du marché de l'emploi, il est de plus en plus difficile de recruter et de conserver nos nouveaux recrutés, c'est un phénomène que rencontrent toutes les collectivités, quelle que soit leur taille.

- **Participations**

Les participations (ligne budgétaire essentiellement constituée de la participation versée aux écoles privées) vont augmenter de 7.1%.

Le coût par élève va augmenter du fait de la hausse des frais de personnel constatée sur la ville ainsi que du niveau de l'inflation en 2023.

- **Subventions**

Les subventions évolueront de +3.9%.

La subvention au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) augmentera de 44 K€ pour passer à 486 K€ ; il est à noter que cette subvention était restée constante de 2015 à 2020 et qu'elle ne permettait plus de faire face à l'accroissement des missions et des charges du CCAS qui, par ailleurs, rencontre les mêmes contraintes liées à l'inflation que la ville. Les mesures salariales, nationales et locales, ont également un impact sur les dépenses de personnel du CCAS, la ville va donc les compenser.

Le montant des subventions attribuées aux associations augmentera de 5%.

- **Charges financières**

Les charges financières évolueront de 10.8%.

2 nouveaux emprunts (de 2 M€ chacun sur 20 ans) sont prévus en 2024 au 3ème et 4ème trimestre avec des taux à 5%. Ils généreront donc des intérêts élevés (80 K€).

- **Charges à caractère général**

Les charges à caractère général évolueront de 9.5 %.

Les raisons principales de cette augmentation sont :

- Les fluides et plus particulièrement l'électricité qui continue d'augmenter (> 36 KVA, +50% attendus en 2024)
- Les achats de repas pour la restauration scolaire (augmentation des tarifs, +12% depuis septembre 2022)
- L'entretien des terrains communaux (nouveau parc des Maisons rouges, élagages, fauchage des bermes, ...)
- Portages fonciers (augmentation des taux d'intérêt)
- Pérennisation de la Fête de la Loire, plus de « Un dimanche à Rive d'Arts », ...
- Mise en place d'actions autour de la parentalité
- Augmentation du coût des créneaux « piscine » pour l'apprentissage de la natation

Les autres postes seront aussi affectés, dans une moindre mesure, par le niveau de l'inflation.

- **Autres charges**

Montant relativement constant, une écriture technique de régularisation effectuée en 2023 pour un montant de 20 K€ ne se reproduira pas en 2024.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées des travaux structurants réalisés pour entretenir et développer les équipements de la ville et par le remboursement de la dette (point évoqué dans la section « évolution de la dette »).

Le Plan Pluriannuel d'Investissement pourrait se présenter comme suit :

	2024	2025	2026
Attribution de compensation pour voirie (versé à l'ALM)	320 000	384 000	384 000
Aide au logement	15 000	15 000	15 000
Divers : Acquisitions/alignements/levés topos	50 000	50 000	50 000
Urbanisme	65 000	65 000	65 000
Piscine intercommunale			500 000
Création accueil de loisirs	2 870 000	300 000	
Budget participatif	50 000	50 000	50 000
Aménagements paysagers (yc cours d'écoles)	655 000	295 000	
Stade / Club House	660 000		
Chateau (éperon/salles)	40 000	160 000	
Stade : clôture + terrain B drainage + entretien terrain synthétique	80 000	580 000	
Géothermie	710 000	557 000	
GTB et contrôle d'accès	155 000	80 000	
Batiments / Projets d'amélioration de la performance énergétique et travaux divers	1 276 000	373 000	460 000
Grands projets	6 496 000	2 395 000	1 010 000
Véhicules et engins	180 000	180 000	180 000
Informatique	100 000	100 000	100 000
Fonds de livres	40 000	40 000	40 000
Divers (matériel, équipements,,,,) tous domaines	170 000	170 000	170 000
Divers	490 000	490 000	490 000
TOTAL VILLE	7 371 000	3 334 000	1 949 000

Les grands projets en 2024 :

La création d'un accueil de loisirs Jeunes constitue un grand projet du mandat (3.1 M€) ; ce projet fait suite à l'analyse des besoins sociaux faite sur la collectivité.

La construction d'un club house pour 0.93 M€ ainsi que des travaux de sécurisation, d'entretien des terrains sur le stade.

En lien avec les Avan'Cé Climatiques, 2M€ sont dédiés à des actions spécifiques d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (projet de géothermie pour les bâtiments situés sur l'île du Château, rénovation énergétique de l'école Malraux, du CCVM, de la salle Emstal, de la médiathèque) auxquels se rajoute le projet de renaturation de la cour de l'école Malraux pour limiter l'imperméabilisation des sols.

Des aménagements paysagers sont également prévus comme la réalisation des espaces verts de la Zac de la Monnaie.

Une ligne est également consacrée au budget participatif.

Un diagnostic sur l'état bâtiminaire du château musée va être effectué.

Enfin, diverses dépenses sont à prévoir, liées à l'entretien courant de l'ensemble des bâtiments de la ville, à l'entretien du parc de véhicules (nécessaire car le parc avait été renouvelé à partir de 2008 et est donc vieillissant mais aussi dans le cadre de la transition écologique), à l'équipement informatique (outils pour les agents – la période que nous avons traversée nous incite à mettre en place des outils de mobilité - mais aussi des applications, bornes wifi, etc. pour améliorer les services à destination de la population).

Dans le domaine de la voirie :

Depuis 2022, la compétence voirie est exercée en direct par ALM, sachant que la ville reste actrice pour élaborer les programmes de travaux et les prioriser. Des arbitrages sont en cours à ALM pour déterminer le programme de travaux 2024.

6 - Les orientations générales en matière de recettes

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en €)	BP 2023	DOB 2024	Ecart
IMPOTS LOCAUX	7 867 000	8 379 000	6,5%
REVERSEMENT DE FISCALITE DES GROUPEMENTS	1 020 000	1 110 000	8,8%
AUTRES IMPOTS ET TAXES	819 000	744 000	-9,2%
COMPENSATIONS DE FISCALITE	120 000	93 000	-22,5%
DGF ET DOTATIONS NON FISCALES	2 614 500	2 637 000	0,9%
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 302 000	1 314 000	0,9%
PRODUITS DIVERS	578 500	915 000	58,2%
TOTAL	14 321 000	15 192 000	6.1%

- **Impôts locaux**

Sur cette ligne sont comptabilisés dans les colonnes BP 2023 et DOB 2024 les produits de taxe foncière bâtie et non bâtie, de taxe d'habitation « résiduelle » (logements vacants et résidences secondaires) ainsi que le coefficient correcteur qui permet de compenser la perte de la taxe d'habitation à l'€uro près.

L'augmentation réelle 2024/2023 ne sera que de 5 % (cf. commentaires sur la prévision de l'augmentation des bases fiscale), la prévision au moment du budget 2023 ayant été sous-estimée (augmentation des bases plus élevée que prévu du fait du niveau de l'inflation en novembre 2022).

- **Reversement de fiscalité des groupements**

On trouve ici les recettes reversées par l'agglomération, l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire et le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) : ligne relativement constante sauf pour l'attribution de compensation qui vient d'être recalculée par ALM et qui va augmenter de 90 K€.

- **Autres impôts et taxes**

Cette rubrique comprend les droits de mutation, la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe sur la publicité extérieure. Les droits de mutations perçus par la commune baissent du fait du fort ralentissement des transactions immobilières.

- **Compensations de fiscalité** (versées par l'Etat lorsque c'est lui qui prend la décision d'exonérer des contribuables ; lorsqu'une décision d'exonération est prise par la ville, il n'y a pas de compensation)

Baisse attendue car moins d'établissements industriels exonérés à 50% de taxe foncière bâtie.

- **Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) et dotations non fiscales**

Ligne constante.

- **Produits des services**

Pour financer l'ensemble des dépenses prévues et maintenir un niveau d'autofinancement acceptable (écart entre les recettes et les dépenses), une revalorisation de l'ensemble des tarifs municipaux a été décidée à hauteur de 5% en 2024 (date de mise en œuvre à fixer suivant le type tarif).

Lors de la construction budgétaire il faudra effectuer un changement de périmètre car les locations du site Athlétis (mises à disposition des équipements sportifs à l'IFEPSA, locations pour l'organisation de salons professionnels) prévues à 140 K€ en 2023 et estimées à 200 K€ pour 2024 ne doivent plus, à la demande de la trésorerie, être comptabilisées en « Produits des services » mais en « Produits divers ».

Le poste de produits des services, au-delà de ce changement de périmètre, est un poste en augmentation pour les raisons suivantes :

- Augmentation des tarifs,
- Augmentation de la ligne correspondant au personnel mis à disposition de VYV3 au titre de la délégation de service public Petite enfance car retour d'une salariée après un congés parental

- Augmentation de la ligne « refacturation des charges locatives »

- **Produits divers**

Cette rubrique comprend les revenus de location des immeubles ainsi que des remboursements divers Elle est attendue en hausse par rapport à 2023 pour les raisons évoquées au-dessus (changement de périmètre des locations d'Athlétis) et du fait de la mise en place des chèques déjeuner : l'achat des chèques déjeuner est enregistré, selon leur valeur faciale, en dépense de personnel, mais la participation des agents pour 50% est compatibilisée dans cette rubrique.

Capacité brute d'AutoFinancement (CAF)

La CAF (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) se situera à un niveau de l'ordre de **1338 K€**, stable par rapport au budget 2023.

Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement (en €)	BP 2023 + DM	DOB 2024
CESSIONS D'ACTIFS	261 500	157 000
FCTVA	300 000	400 000
TAXE D'AMENAGEMENT	130 000	100 000
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 396 672	2 750 000
EMPRUNTS	1 000 000	4 000 000
TOTAL	3 088 172	7 407 000

(*) DM : Décisions Modificatives du budget prises au cours de l'année 2023

- **Cessions d'actifs**

Les cessions prévues s'élèvent à 157 K€ :

- Avenue Gallieni (déjà prévue en 2022 mais a pris du retard)
- Ventes diverses de matériel

- **FCTVA**

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est assis sur les dépenses d'investissement de l'année N-1 ; ce fonds permet à la commune de se faire rembourser la TVA par l'Etat.

- **Taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement est estimée à 100 K€ : depuis le transfert de la compétence voirie, cette taxe est perçue directement par ALM et remboursée ensuite à la ville. Le remboursement comporte une part fixe garantie (94 K€) et une part variable en fonction du montant réellement perçu par ALM.

- **Subventions d'investissement**

Le niveau des subventions est estimé à 2 750 000 K€.

De nombreux projets d'investissements inscrits au budget 2024 se verront attribuer des subventions : géothermie, rénovation thermique et améliorations énergétiques de l'école Malraux, du CCVM, de la médiathèque, renaturation des cours d'école, l'accueil Jeunes, le Club house.

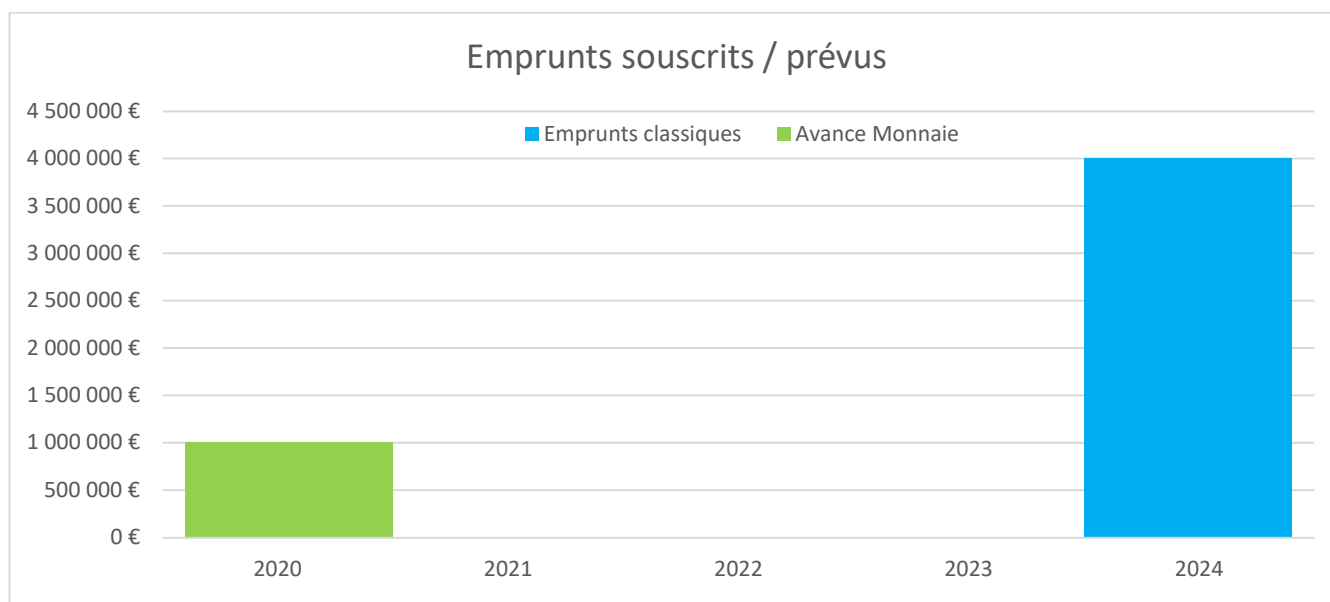
- **Emprunt**

4 M€ d'emprunt sont prévus en 2024 du fait du montant important de travaux d'équipement inscrits au PPI.

7 - Evolution de l'endettement

Emprunts souscrits

En 2024, la commune prévoit d'emprunter la somme de 4 M€ pour faire face à des dépenses d'équipement élevées. Cette somme pourra être ajustée en cours d'année en fonction du niveau de trésorerie et de l'avancement des travaux.



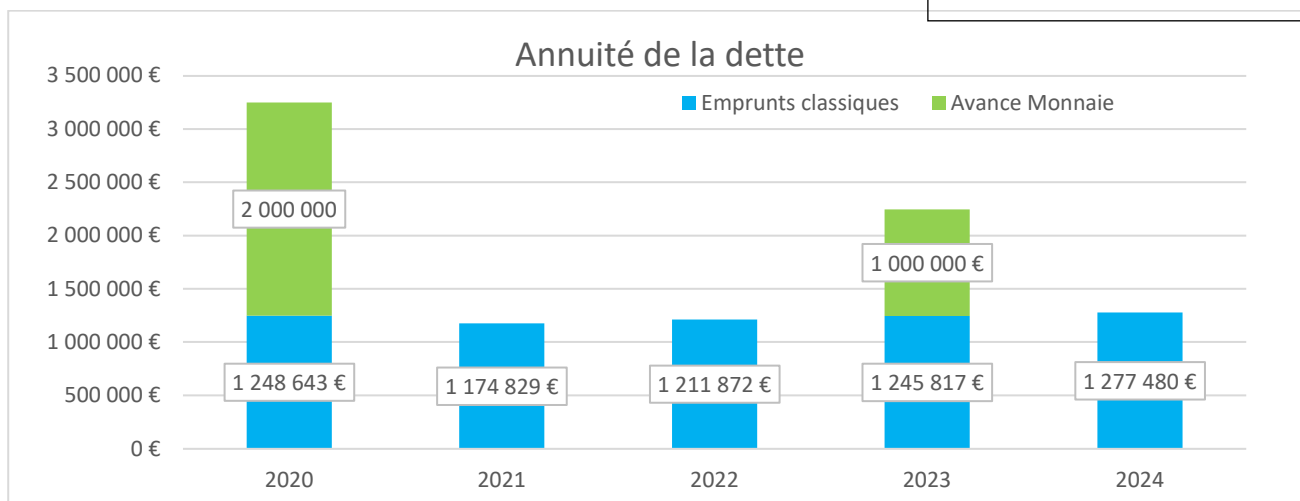
Annuité de la dette

La politique prudente de gestion de la dette menée par la commune permet de stabiliser l'annuité de l'emprunt (annuité = remboursement capital + intérêts) à un niveau inférieur à 1 300 K€.

Depuis 2022, la commune subit la hausse du livret A (passé de 0,5 % en 2021 à 3 % en 2023) ; les prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations indexés sur le livret A représentent environ 1 900 K€ de capital restant dû.

De plus, pour l'année 2023, notre emprunt structuré est passé d'un taux fixe de 3.83% à un taux de 11.3% (avec cependant un en-cours limité à 500 K€ donc un impact modéré). La prévision 2024 ramène ce taux à 8.3%. Cet emprunt arrive à échéance en avril 2026.

Enfin, les nouveaux emprunts contractés sont estimés avec des taux d'intérêt à 5%. Ces explications conduisent à une annuité qui augmente et se situerait à 1 277 K€ en 2024.

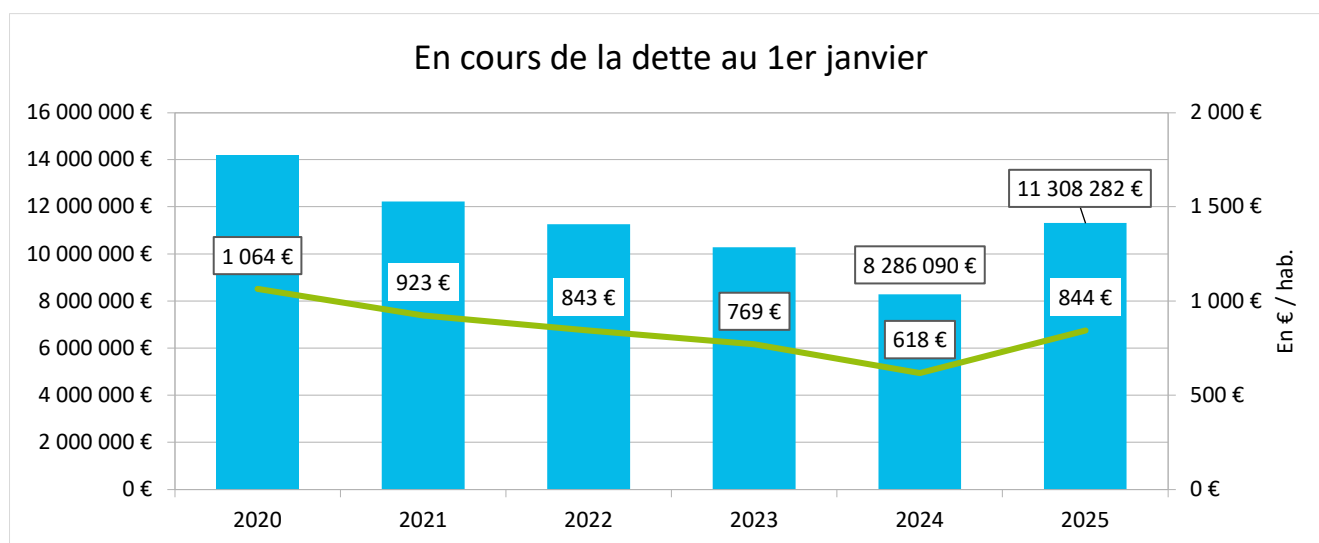


Encours de la dette

La courbe en vert représente l'en-cours de dette par habitant.

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de dette sera de 8 286 K€, soit 2 M€ de moins que la situation au 1^{er} janvier 2023 (10 278 K€). Cette évolution a pour origine le fait que nous n'allons pas emprunter en 2023 pour financer les investissements de la ville et que nous allons rembourser 1992 K€ de capital (emprunts « classiques » de la ville + remboursement de l'avance faite à ALTER pour la zone de la Monnaie). Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de dette remontera car il est prévu d'emprunter 4 M€ en 2024.

L'objectif est de stabiliser l'encours de dette autour de 12 M€ dans les années à venir.



Structure de la dette par prêteur (au 17/10/2023)

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle moyenne	Nombre de lignes
8 430 069 €	2,84%	10 ans 8 mois	16

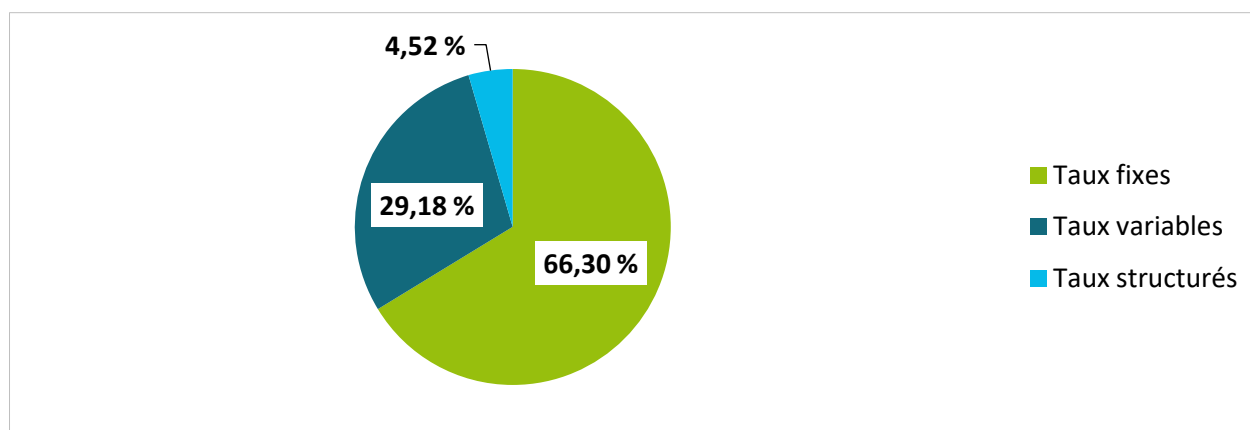
Prêteur	Montant	% du capital restant dû
Caisse des Dépôts et Consignation	2 234 163 €	27%
Caisse d'Epargne	2 097 509 €	25%
Crédit Foncier de France	1 789 629 €	21%
Crédit Agricole – CACIB	1 541 557 €	18%
DEXIA	767 211 €	9%
TOTAL	8 430 069 €	100%

Le taux moyen est passé de 2.06 % (en octobre 2022) à 2,84 % (+0,78%). Cette hausse, déjà explicitée ci-dessus, résulte de la hausse du livret A, de la sortie du taux fixe de l'emprunt structuré et de la hausse des taux d'intérêts.

En termes de répartition par prêteur, la répartition (en pourcentage) est très proche de celle de l'an dernier puisque nous n'avons pas emprunté ; la Caisse des Dépôts et Consignation devient notre 1^{er} prêteur (Auparavant c'était le Crédit Agricole).

Structure de la dette par type de risques (au 17/10/2023)

La part de taux fixes dans notre dette reste identique à celle de l'an passé puisque nous n'emprunterons pas en 2023 ; la commune a privilégié, dans les 5 dernières années, le recours aux emprunts à taux fixes qui étaient très bas. Dans les années à venir et, en fonction de l'offre bancaire actuellement rare, une autre stratégie devra probablement être envisagée.



La répartition de l'en-cours est la suivante (classement des emprunts selon la charte Gissler, mesure des risques présentant les emprunts) :

Catégorie	Encours au 17/10/2023	%
1 - A	8 048 929 €	95%
6 - F	381 140 €	5%
TOTAL	8 430 069 €	100%

1A=Emprunt sans risque (Indices zone Euro et taux fixe ou taux variable simple) = emprunts les moins risqués / 6-F = emprunt hors charte (produit structuré) = emprunts les plus risqués

Le prêt structuré noté 6-F contracté en 2006 auprès de la CACIB représente 5 % de notre encours. Nous avons, jusqu'en 2022, payé le taux fixe de 3,83 % prévu au contrat si la clause de fixation du taux (écart de 2 taux variables appelés CMS) était respectée. En 2023, la clause de fixation du taux nous a conduit à appliquer un taux dégradé 11.3 %. Le taux retenu pour estimer les intérêts à payer en 2024 est de 8.3%.

Détail de la dette

Le détail de la dette de la ville au 17/10/2023 s'établit comme suit :

Réf interne	Organisme prêteur	Date de réalisation	Capital restant dû au 17/10/23	Intérêts 2023	Durée résiduelle	Taux	Montant initial	Index de taux
289	CACIB	03/08/2006	381 140,00	55 167,22	3 ans, 3 mois	11,30	2 000 000	TAUX STRUCTURES
290	CAISSE D'EPARGNE	25/06/2007	481 247,31	2 221,67	4 ans, 5 mois	0,37	2 000 000	FIXE
291	DEXIA	04/05/2009	97 574,16	5 673,85	1 an, 5 mois	3,91	1 500 000	FIXE
292	DEXIA	31/03/2010	513 887,59	17 735,67	7 ans, 2 mois	3,82	1 500 000	TAG03M
293	DEXIA	06/08/2010	155 749,17	4 603,29	7 ans, 8 mois	2,82	375 000	FIXE
2941	CACIB	31/10/2011	559 380,00	6 087,45	8 ans, 6 mois	1,00	1 100 000	FIXE
295	CAISSE D'EPARGNE	24/05/2012	956 804,56	11 920,26	9 ans, 10 mois	1,20	1 800 000	FIXE
297	Crédit Foncier de France	03/08/2013	1 789 629,39	73 463,80	10 ans, 7 mois	3,93	3 000 000	FIXE
298	Caisse des Dépôts et Consignation	30/09/2014	1 248 187,37	44 917,30	12 ans	4,00	2 050 000	LIVRETA
299-1	Caisse des Dépôts et Consignation	30/04/2015	281 328,30	10 646,50	12 ans, 4 mois	4,00	444 500	LIVRETA
299-2	Caisse des Dépôts et Consignation	03/11/2014	121 774,35	4 614,19	11 ans, 11 mois	4,00	200 000	LIVRETA
301-1	Caisse des Dépôts et Consignation	15/07/2016	294 403,71	11 111,01	13 ans, 8 mois	4,00	425 000	LIVRETA
301-2	Caisse des Dépôts et Consignation	23/05/2016	288 468,99	3 801,20	13 ans, 8 mois	1,29	425 000	FIXE
303	CREDIT AGRICOLE	29/12/2017	601 036,59	8 303,25	15 ans, 2 mois	1,35	800 000	FIXE
304	CAISSE D'EPARGNE	21/10/2019	659 457,46	5 396,95	17 ans	0,79	800 000	FIXE
305	CREDIT AGRICOLE	04/09/2020	0,00	630,45	1 mois	0,29	1 000 000	FIXE
TOTAL			8 430 069	266 294			19 419 500	

Emprunts garantis

Une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités.

La situation prévisionnelle des emprunts garantis par la ville des Ponts de Cé au 31/12/2023 sera la suivante :

Catégorie	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2023	Nombre de contrats
Habitat social	40 630 501 €	30 671 487 €	111
Maison de retraite	1 000 000 €	0	2
	41 630 501 €	30 671 487 €	113

Le capital restant dû poursuit sa baisse :

La commune garantit actuellement peu de nouveaux emprunts et l'extinction naturelle des anciens emprunts conduit à une diminution progressive du capital restant dû de la dette garantie.

8 - Le personnel

Source : bilan social 2022

- **Structure des effectifs permanents de la ville : sexe, âge, statut**

Sexe	Age	Titulaires ou stagiaires	Contractuels occupant un emploi permanent
HOMMES	Moins de 25 ans	4	6
	25 à 29 ans	4	2
	30 à 34 ans	3	
	35 à 39 ans	5	1
	40 à 44 ans	10	1
	45 à 49 ans	7	
	50 à 54 ans	9	
	55 à 59 ans	11	
	60 à 64 ans	5	
	65 ans et plus		
	TOTAL	58	10
FEMMES	Moins de 25 ans	2	3
	25 à 29 ans	7	4
	30 à 34 ans	9	1
	35 à 39 ans	16	
	40 à 44 ans	13	1
	45 à 49 ans	20	2
	50 à 54 ans	21	
	55 à 59 ans	5	1
	60 à 64 ans	7	
	65 ans et plus		
	TOTAL	100	12

7 personnes occupent un emploi permanent de travailleur handicapé : 4 hommes et 3 femmes

• **Structure des dépenses de personnel (rémunérations du personnel permanent)**

FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes	dont primes et indemnités (yc heures supplémentaires)	dont NBI
MONTANT (€)	4 158 065	714 277	23 718

CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes	dont primes et indemnités (yc heures supplémentaires)
MONTANT (€)	249 833	38 937

CONTRACTUELS SUR EMPLOI NON PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes
MONTANT (€)	644 744

3 519 Heures complémentaires payées en 2022 agents non titulaires

• **Le temps de travail**

- Les agents à temps complet travaillent 1607 heures par an sur un rythme hebdomadaire pouvant aller de 35h à 39h ou sur un rythme annualisé,
- 8 femmes et 1 homme travaillent à temps partiel,
- Mise en place du télétravail au sein de la collectivité depuis le 2ème semestre 2018.

• **Les avantages en nature**

- 2 logements de fonction sont attribués pour nécessité absolue de service,
- 1 véhicule de fonction et 2 véhicules de service sont attribués,
- Participation de la collectivité aux frais de mutuelle pour les agents de catégorie C adhérents à la mutuelle, retenue dans le cadre d'un marché passé en commun ALM,
- Participation aux frais de prévoyance santé,
- Forfait mobilité durable
- Attribution de titres restaurant à partir du 01/04/2024.

9 - Projet d'équilibre budgétaire (Hors mouvements d'ordre)

Le tableau synthétique présenté ci-dessous présente les hypothèses de financement des investissements pour parvenir à l'équilibre budgétaire :

DOB 2024		
Les dépenses d'équipement sont financées par différents types de ressources :		
Dépenses de fonctionnement-Recettes de fonctionnement	1 338 000 €	Autofinancement brut
	-	
Les ressources dégagées en fonctionnement (recettes – dépenses = autofinancement) qui servent en priorité au remboursement de la dette	981 000 €	Remboursement de la dette
	=	
	357 000 €	Autofinancement net
	+	
Les recettes d'investissement (cessions, FCTVA, subventions d'investissement, taxe d'aménagement)	3 407 000 €	Cessions, FCTVA, subventions
	+	
L'emprunt	4 000 000 €	
	+	
Le fonds de roulement	?	Si nécessaire, pour équilibrer le budget